

[COMMUNIQUE DE PRESSE - RESPIRE] Pollution de l'air: publication de la première carte des écoles en Ile-de-France



Communiqué de presse
28.03.2019

Pollution de l'air en Île-de-France : 682 établissements scolaires dépassent les seuils légaux de pollution

Paris, le 28 mars 2019 - L'association Respire publie la première carte détaillée des niveaux d'exposition de tous les établissements scolaires d'Ile-de-France (crèches, écoles, collèges et lycées) aux principaux polluants de l'air. Ces résultats reposent sur une démarche innovante en open data avec l'analyse de plus de 100 millions de données fournies par Airparif (moyennes de 2012 jusqu'à 2017). Les informations pour chaque établissement sont mises à la disposition de tous et toutes en ligne suivant une démarche de transparence. Face à ce constat, Respire et ses partenaires, la Fédération des parents d'élèves de Paris, WWF France et Réseau Action Climat, dressent une série de recommandations que devraient mettre en place les élus locaux et nationaux pour diminuer à la source la pollution de l'air causée par les transports.

UNE QUALITÉ DE L'AIR QUI S'AMÉLIORE DEPUIS 2012 PARTICULIÈREMENT A PARIS

Selon Santé Publique France, la pollution de l'air cause 6 500 décès prématurés par an à l'échelle du Grand Paris. Si la qualité de l'air en Ile-de-France est encore largement insatisfaisante, cette carte montre toutefois que la situation s'améliore.

Entre 2012 et 2017, la proportion d'établissements dépassant les seuils légaux de pollution au dioxyde d'azote (NO₂) a été divisée par plus de deux à Paris, passant de 66% à 26%. En petite couronne, ce chiffre est passé de 8,4 % à 3,6 %. Respire note que la baisse de la concentration de NO₂ la plus forte a lieu à Paris (-11,14 %) et que l'amélioration la plus faible a lieu en proche couronne avec un minimum en Seine Saint-Denis (-5,56 %).



« Notre étude montre que les enfants sont exposés à cette pollution à proximité même des écoles, ces lieux symboliques de la République. C'est particulièrement révoltant, et c'est pourquoi Respire a tenu à rendre publiques ces informations. Chacun a le droit de savoir à quoi sont exposés nos enfants. Chacun doit disposer des informations pour protéger sa famille. D'autant qu'il existe une multitude de solutions comme la mise en place de Zones à Faibles Émissions ambitieuses qui, nous le savons, améliorent la qualité de l'air.»

Olivier BLOND, Président de Respire

LE NO₂, UN MAL TROP PRÉSENT EN ÎLE-DE-FRANCE

Sur les **12 520 établissements scolaires d'Île-de-France, 682 sont exposés à des concentrations de dioxyde d'azote (NO₂) dépassant les normes légales (soit 40µg/m³)**. Les établissements se situent à Paris pour 548 d'entre eux, mais aussi en petite couronne (125) et même en grande couronne (9). **Concernant la ville de Paris, la carte montre donc que 26 % des établissements parisiens sont au-dessus des seuils légaux**, une situation critique pour les plus jeunes parisiens.

Airparif a rappelé qu'en 2017, 1,3 million de Franciliens étaient exposés à des dépassements des seuils réglementaires de NO₂ (environ 10% de la population de la Région). Pour rappel, les émissions de NO₂ sont essentiellement produites par les transports et plus particulièrement par **les véhicules diesel**. En février dernier, les chercheurs de l'ICCT, l'ONG à l'origine des révélations sur le *dieseldate*, dévoilaient que **le diesel était responsable de 71% de l'impact sanitaire lié aux transports en région parisienne (soit 1100 décès prématurés) en 2015**.

L'EXPOSITION AUX PARTICULES FINES, UN ENJEU DE SEUIL

L'étude offre la possibilité de comparer les dépassements des seuils de particules fines (PM10 et PM2.5) suivant les normes légales européennes ou les seuils recommandés par l'OMS, plus exigeants. La carte change alors de couleur !

Suivant les normes européennes, la situation semble bonne : aucun établissement ne dépasse les normes légales pour les PM2.5 (25 µg/m³) et seulement 1 établissement pour les PM10 (40 µg/m³). Mais **si on regarde les normes OMS, 10 620 établissements dépassent les seuils PM2.5 (10 µg/m³) et 4 093 établissements dépassent les seuils PM10 (20µg/m³)**. Airparif avait en effet souligné qu'en 2017, 85 % des Franciliens, soit 10 millions de personnes, sont concernés par un dépassement de la recommandation OMS en PM 2.5. Pour rappel, l'étude de Santé Publique France publiée en 2016 montre qu'en



respectant les seuils OMS concernant les PM2,5, il serait possible d'éviter 17 700 décès prématurés par an en France.

Tableau récapitulatif des établissements scolaires franciliens dépassant les seuils (réglementaires ou recommandés par l'OMS) par géographie en nombre et pourcentage

2017	Paris	Petite couronne	Grande couronne
NO2	548 / 26%	125 / 3,6%	9 / 0,1%
PM2,5 (seuil OMS)	2112 / 100%	4347 / 100%	4161 / 69%
PM2,5 (norme Européenne)	0 / 0%	0 / 0%	0 / 0%
PM10 (seuil OMS)	2054 / 97%	1906 / 44%	133 / 2%
PM10 (norme Européenne)	1 / 0%	0 / 0%	0 / 0%

DES PISTES D'ACTIONS... ET UNE PÉTITION

Au regard de cette carte, Respire et ses partenaires la Fédération des parents d'élèves de Paris, WWF-France et Réseau Action Climat proposent une série de recommandations pour agir contre ce fléau tout au long de l'année et non pas uniquement lors des pics de pollution.

Les citoyens sont de plus invités à signer [une pétition](#) pour appeler les maires à passer à l'action.

1. Étendre et intensifier la zone à faibles émissions et ses mesures d'accompagnement

Selon [l'Étude prospective d'Airparif](#) datant de mars 2018, la mise en place d'une ZFE ambitieuse permettrait de :

- diviser par dix le nombre d'habitants de l'Île-de-France exposés à des niveaux de pollution supérieurs aux seuils légaux;
- et donc de réduire de 95% la part d'établissements recevant du public dit « sensible » (crèches, écoles ou hôpitaux) soumis à des dépassements de NO₂ (baisse de 27% à 1,4 %).

Respire et ses partenaires appellent donc les collectivités locales, et en particulier les mairies de la proche couronne, à intensifier leur action en faveur de la qualité de l'air avec des mesures telles que l'encouragement des mobilités douces et la mise en place d'une zone à faibles émissions (ZFE) ambitieuse sur la zone intra-A86.



2. Créer une « voie verte » sur les autoroutes urbaines

Nous recommandons de créer une « voie verte » réservée au covoiturage, transports en commun et véhicules électriques et hybrides sur les autoroutes urbaines régionales (périphérique, A1, A3, A6...), afin d'encourager le covoiturage et le recours à des modes de transports moins polluants.

3. Prendre des mesures locales à proximité immédiate des établissements

Nous proposons une liste de 13 actions locales adaptées aux enjeux variés des communes franciliennes pour diminuer la pollution de l'air, disponible [sur le site de Respire](#). Parmi celles-ci : restreindre la circulation automobile autour des établissements scolaires, mettre en place des méthodes « douces » de dépose des enfants (pedibus ou autres), moderniser les bus, etc.

4. Renforcer la mesure de la pollution à l'intérieur des écoles

La loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (Grenelle II), modifiée depuis, prévoit l'obligation de surveiller périodiquement la qualité de l'air intérieur dans certains établissements recevant du public (ERP) comme les crèches et les écoles. Nous invitons les familles et les enseignants à se servir de ce cadre juridique en vue de trouver le meilleur moyen de connaître la situation dans les établissements.

5. Prendre en compte les recommandations de l'OMS

Les seuils légaux français, fondés sur les normes européennes, sont largement moins stricts que les recommandations de l'OMS, qui visent à fixer « les valeurs seuils des principaux polluants de l'air qui posent des risques de santé ». Ces seuils légaux doivent être alignés sur les recommandations de l'OMS.

D'autres mesures nationales à prendre dans la loi LOM

En parallèle, Respire et ses partenaires appellent aussi l'Etat à renforcer, à travers notamment la Loi d'orientation des Mobilités, les mesures et moyens pour soutenir la mise en place de ZFE ambitieuses :

- D'une part, en soutenant mieux les ménages à abandonner leurs vieux véhicules trop polluants, notamment **en renforçant la prime à la conversion**. Il est en effet nécessaire qu'elle soit orientée vers à des véhicules plus propres (et vers d'autres formes de mobilité) et destinée aux ménages les plus vulnérables.
- D'autre part, en soutenant le développement des alternatives. Cela passe par 1. la systématisation du **forfait mobilité durable** pour encourager le covoiturage et le vélo, 2.



fixer dans la loi la fin de vente de voitures neuves diesel et essence pour favoriser les véhicules à très faibles émissions.

« Pour le Réseau Action Climat, la situation critique de l'exposition des personnes jeunes et sensibles à la pollution de l'air en Ile-de-France devrait convaincre les maires de toutes les communes concernées de concrétiser sans plus attendre le projet d'extension de la zone à faibles émissions à la zone intra-A86, tout en veillant à la mise en place d'aides suffisantes pour permettre le changement de véhicule et de type de mobilité. C'est indispensable pour protéger la santé du plus grand nombre et des plus vulnérables. »

Lorelei LIMOUSIN, Responsable des politiques Climat-Transports au Réseau Action Climat

« La pollution de l'air touche tous les publics, et en particulier les plus vulnérables, comme les enfants. Si les élus de la Métropole du Grand Paris ont commencé à s'engager dans la mise en place d'une ZFE étendue, le gouvernement doit renforcer les mesures pour accompagner les ZFE à l'échelle nationale. Pour le WWF France, cela doit passer notamment par le réajustement de la prime à la conversion, qui continue dans sa version actuelle à financer des véhicules diesel-essence neufs, ou encore la généralisation du "forfait mobilité durable" à tous les salariés.»

Pierre Cannet, Responsable des programmes Climat, Énergie et Villes durables au WWF France

« Les conséquences gravissimes de l'exposition à la pollution atmosphérique des jeunes Parisiens sont désormais connues. Pour les parents d'élèves de la FCPE Paris, la santé des enfants et élèves parisiens doit être une priorité, et cela passe par une amélioration rapide de la qualité de l'air dans tous les établissements scolaires. Nous avons besoin d'un premier diagnostic d'ensemble pour informer et mobiliser rapidement, c'est chose faite grâce à cette cartographie publiée par l'association Respire. A nous maintenant, associations et élus, de collaborer pour poursuivre des mesures plus fines et régulières dans tous les établissements accueillant des enfants et mettre en place les politiques publiques courageuses nécessaires pour réduire la pollution à l'échelle de toute la Métropole. Il y a vraiment urgence à modifier nos comportements pour protéger la santé de nos enfants ».

Isabelle ROCCA, Présidente de la Fédération des parents d'élèves de Paris

Pour aller plus loin :

- [Lien vers la carte des écoles en fonction des polluants de l'air](#)
- [Lien vers le dossier d'accompagnement de la carte des écoles](#)
- [Lien vers la pétition](#)
- [Etude Santé Publique France- 2016](#)



- [Rapport de l'OMS sur l'impact de la pollution de l'air sur les enfants](#) – octobre 2018
- [Étude d'ICCT évaluant l'impact des gaz d'échappement sur la santé](#) – février 2019

Le cas de Marseille - Greenpeace

D'après une analyse cartographique menée par Greenpeace France à l'échelle de Marseille et de ses communes périphériques et publiée ce 28 mars, plus de la moitié des écoles et crèches se situent à moins de 200 mètres d'une zone où la pollution de l'air au dioxyde d'azote dépasse le niveau légal. Pire, pour une école ou crèche sur cinq, le niveau légal de pollution au dioxyde d'azote est dépassé à moins de 50 mètres de l'établissement.

Contact presse :

Respire :

Franck-Olivier Torro : 06 33 11 96 91 / franck-olivier@respire-asso.org

Réseau Action Climat :

Lorelei Limousin : 07 70 31 09 19 / lorelei.limousin@reseauactionclimat.org

WWF France :

Eleonora Trementozzi : 06 35 34 73 52 / etrementozzi@wwf.fr

Fédération des parents d'élèves de Paris :

Bernard Dubois : 06 63 36 38 47 / bernard.dubois@fcpe75.org

A PROPOS DE RESPIRE

RESPIRE, *Association Nationale pour l'Amélioration de la Qualité de l'Air*, est une association de citoyens, fondée en février 2011, dédiée à l'amélioration de la qualité de l'air. Elle s'est spécialisée sur la compréhension des enjeux liés à la pollution de l'air en France et en Europe, qu'ils soient politiques, économiques, sociaux et sanitaires. Elle s'appuie sur les données scientifiques et publiques existantes ainsi que sur les réglementations pour informer, communiquer, développer des outils techniques et construire son plaidoyer.

